

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■																		
		p1	communautaire récréatif		■																	
		u1	utilité publique légère			■																
		LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	0																
		Nombre de logements	max.	1	0																	
		STRUCTURE / BÂT	Isolée		■																	
			Jumelée																			
			Contiguë																			
		BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--																
			Largeur minimum	(m)	7	--																
			Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--																

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	2000	--																
	Largeur minimum	(m)	25	--																
	Profondeur minimum	(m)	30	--																

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	10	--																	
		Avant maximum	(m)	--	--																	
		Latérale minimum	(m)	5	--																	
		Total des deux latérales minimum	(m)	10	--																	
		Arrière minimum	(m)	9	--																	
		Espace naturel	(%)	60	--																	
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	--																	
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--																	
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--																	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)																			
	(2)																			
	(3)																			

ZONE:	Ha 804
Résidentielle de faible densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
- (2) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
- (3) PIIA 017 - Construction et aménagement le long de l'Autoroute 15

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2011-12-15	2011-U56-2	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
 MISE À JOUR: **mars 2012**